

Conseil d'Administration du 09.01.2024

Délibération 2024-01 Approbation d'une transaction entre l'établissement et Jean-Christophe LEVASSOR

Délibération n°2024-01

Approbation d'une transaction entre l'établissement et le directeur ; mandat donné au Président de négociateur et signer l'accord transactionnel

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L. 1431-1 à L. 1431-5 et R. 1431-6 à R. 1431-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2006 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé L'EPCC LA CONDITION PUBLIQUE ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création des EPCC

Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 modifié par le décret n°2007-788 du 10 mai 2007

Vu les statuts de l'établissement et notamment l'article 8

Vu la délibération n°2023-15 modifiant la durée du mandat confié au directeur,

Vu la délibération n°2023-16 donnant mandat au Président du Conseil d'administration de signer un avenant au contrat de travail du Directeur,

Vu le contrat de travail à durée déterminée conclu entre l'EPCC LA CONDITION PUBLIQUE et Monsieur Jean-Christophe LEVASSOR le 01/01/2021.

Vu l'avenant n°2 au contrat de travail de Monsieur Jean-Christophe LEVASSOR en date du 1^{er} décembre 2023 modifiant la durée du mandat de directeur au 31 décembre 2023.

DÉLIBÈRE

Article unique : Approuve le principe de la conclusion d'un accord transactionnel entre l'Établissement et le Directeur, Monsieur Jean-Christophe LEVASSOR et confie mandat au Président de négociateur et signer ce protocole avec l'indemnisation y afférente.

Par 8 voix pour, 0 voix contre – (0 abstention)

Fait à Roubaix, 09 janvier 2024

Le Président de l'EPCC LA CONDITION PUBLIQUE
Monsieur Frédéric LEFEBVRE

